



Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris**Rapport du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris
sur la quatrième partie de sa première session, tenue à Bonn
du 7 au 18 novembre 2017**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–13	2
A. Élection du Bureau	3–6	2
B. Adoption de l'ordre du jour	7–8	2
C. Organisation des travaux de la session	9–13	3
III. Rapport sur les points 3 à 8 de l'ordre du jour (Points 3 à 8 de l'ordre du jour)	14–25	4
IV. Questions diverses (Point 9 de l'ordre du jour).....	26	5
V. Clôture et rapport de la session (Point 10 de l'ordre du jour).....	27–28	5



I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (Groupe de travail spécial) a tenu la quatrième partie de sa première session à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bonn (Allemagne) du 7 au 18 novembre 2017.
2. Les Coprésidentes du Groupe de travail spécial, M^{me} Sarah Baashan (Parties non visées à l'annexe I de la Convention) et M^{me} Jo Tyndall (Parties visées à l'annexe I de la Convention), ont ouvert la reprise de la session le mardi 7 novembre 2017 et ont souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Les Coprésidentes ont également remercié M^{me} Anna Serzysko (Parties visées à l'annexe I de la Convention) d'assurer les fonctions de rapporteur.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Bureau

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 10^e séance, le 7 novembre. Les Coprésidentes ont rappelé que, conformément au paragraphe 5 de l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, le Groupe de travail spécial devait élire son Bureau.
4. À cette séance, le Vice-Président de la Conférence des Parties (COP), M. Helmut Hojesky, a rappelé que le Groupe de travail spécial avait décidé à la troisième partie de sa première session d'élire, à l'ouverture de la quatrième partie de la première session, M^{me} Bashaan et M^{me} Tyndall Coprésidentes du Groupe de travail spécial¹. Sur proposition de M. Hojesky, le Groupe de travail spécial a élu M^{me} Bashaan et M^{me} Tyndall Coprésidentes pour un deuxième mandat consécutif d'un an.
5. À la même séance, le Groupe de travail spécial a noté que les consultations sur la désignation de candidats aux fonctions de rapporteur étaient en cours.
6. À la reprise de sa 11^e séance, le 18 novembre, le Groupe de travail spécial a élu M^{me} Serzysko Rapporteuse pour un deuxième mandat consécutif d'un an.

B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. Le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour de sa première session à sa 2^e séance, le 20 mai 2016².
8. Le Groupe de travail spécial a décidé de poursuivre les travaux de la session conformément à l'ordre du jour adopté à la première partie de sa première session et modifié à la deuxième partie de sa première session³.

¹ FCCC/APA/2017/2, par. 4 à 6.

² FCCC/APA/2016/2, par. 9.

³ L'Accord de Paris étant entré en vigueur le 4 novembre 2016, le Groupe de travail spécial a estimé, lors de la deuxième partie de sa première session, qu'il n'y avait plus de travaux à mener au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Préparation de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris ». Il a en outre décidé d'examiner les questions relatives au Fonds pour l'adaptation au titre du point 8 a) de son ordre du jour, « Préparation de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ».

C. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

9. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 10^e séance.

10. Le Groupe de travail spécial a décidé de continuer d'appliquer les modalités d'organisation des travaux adoptées à la première partie de sa première session⁴. En conséquence, un groupe de contact a été établi en vue d'examiner les points 3 à 8 de l'ordre du jour dans un cadre unique et de lancer des consultations informelles sur chacun des points de l'ordre du jour.

11. À la même séance, des déclarations ont été faites par 17 Parties, dont 13 au nom des groupes de Parties ci-après : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires ; Groupe des États arabes ; Argentine, Brésil et Uruguay ; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; pays les moins avancés ; pays en développement animés du même esprit ; et Groupe composite. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) de défense de l'environnement, d'organisations représentant les peuples autochtones, d'ONG représentant les syndicats, d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, d'ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, d'administrations locales et d'autorités municipales, et d'ONG représentant la jeunesse.

12. À la première réunion du groupe de contact mentionné au paragraphe 10 ci-dessus, qui s'est tenue immédiatement après sa 10^e séance, le Groupe de travail spécial a décidé que les consultations informelles mentionnées au paragraphe 10 ci-dessus seraient animées par les cofacilitateurs ci-après :

a) Point 3 de l'ordre du jour : M. Sin Liang Cheah (Singapour) et M^{me} Getraud Wollansky (Autriche) ;

b) Point 4 de l'ordre du jour : M. Julio Cordano (Chili) et M^{me} Beth Lavender (Canada) ;

c) Point 5 de l'ordre du jour : M. Xiang Gao (Chine) et M. Andrew Rakestraw (États-Unis d'Amérique) ;

d) Point 6 de l'ordre du jour : M. Richard Muyungi (République-Unie de Tanzanie) et M^{me} Outi Honkatukia (Finlande) ;

e) Point 7 de l'ordre du jour : M^{me} Janine Felson (Belize) et M. Peter Horne (Australie) ;

f) Point 8 de l'ordre du jour (questions relatives au Fonds pour l'adaptation) : M^{me} Maria del Pilar Bueno (Argentine) et M. Pieter Terpstra (Pays-Bas) ;

g) Point 8 de l'ordre du jour (questions diverses) : M^{me} Baashan (Arabie saoudite) et M^{me} Tyndall (Nouvelle-Zélande).

13. Le groupe de contact s'est ensuite réuni deux fois pendant la session afin de faire le bilan des progrès accomplis. À la deuxième réunion de bilan du groupe de contact, les Présidents des organes subsidiaires ont été invités à évaluer les avancées réalisées sur les questions liées au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, conjointement avec les Présidentes du Groupe de travail spécial. À sa quatrième réunion, le groupe de contact a examiné les conclusions du Groupe de travail spécial.

⁴ FCCC/APA/2016/2, par. 21.

III. Rapport sur les points 3 à 8 de l'ordre du jour

(Points 3 à 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

14. Le Groupe de travail spécial a examiné ces points de l'ordre du jour à sa 11^e séance, le 15 et le 18 novembre, et a adopté les conclusions ci-après.

15. Des déclarations ont été faites par 11 Parties, dont 10 au nom des groupes de Parties ci-après : Groupe des États arabes ; Argentine, Brésil et Uruguay ; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; pays les moins avancés ; pays en développement animés du même esprit ; et Groupe composite.

16. En réponse à la question d'une Partie, les Coprésidentes du Groupe de travail spécial ont précisé que l'examen de toutes les questions supplémentaires abordées au titre du point 8 a) de l'ordre du jour pendant la session se poursuivrait au titre du même point de l'ordre du jour à la cinquième partie de la première session du Groupe de travail spécial (avril-mai 2018).

2. Conclusions

17. Rappelant le paragraphe 12 de la décision 1/CP.22, qui concerne le calendrier de l'exécution du programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, le Groupe de travail spécial a réaffirmé qu'il était résolu à travailler rapidement et efficacement pour s'acquitter de son mandat d'ici à la vingt-quatrième session de la COP (décembre 2018).

18. Le Groupe de travail spécial a accueilli avec satisfaction les communications reçues des Parties⁵ et des entités non-Parties⁶ pour la session (plus de 80 communications au total) et a pris note :

a) Des documents établis pour la session⁷ ;

b) Des tables rondes d'avant-session sur les points 3 à 7 de l'ordre du jour (4-6 novembre 2017).

19. Le Groupe de travail spécial a estimé que les documents et les tables rondes mentionnés au paragraphe 18 ci-dessus avaient aidé à mieux comprendre les points correspondants de l'ordre du jour et les points de vue des Parties sur ces questions, et qu'ils avaient contribué utilement aux négociations menées dans le cadre de ses travaux.

20. Le Groupe de travail spécial a pris acte des progrès accomplis à la session, dont il est fait état dans le document FCCC/APA/2017/L.4/Add.1. Il a toutefois jugé nécessaire de progresser plus rapidement sur les aspects de fond des délibérations menées au titre des points 3 à 8 de l'ordre du jour, de sorte que toutes les questions soient débattues de façon suffisamment approfondie et détaillée pour permettre l'achèvement des travaux en temps voulu, d'ici à décembre 2018.

21. Le Groupe de travail spécial s'est de nouveau dit conscient de la nécessité d'avancer sur tous les points de manière cohérente et équilibrée et de veiller à ce que les questions liées au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris soient examinées de façon coordonnée par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et la COP. À cette fin, il a recommandé que le Président de la COP envisage différentes solutions pour réunir, sous sa propre responsabilité et sans préjudice des travaux futurs des organes subsidiaires, les résultats des travaux menés par le Groupe de travail spécial, le SBI, le SBSTA et la COP sur le programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris à leurs sessions.

⁵ Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/5900>.

⁶ Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/7478>.

⁷ FCCC/TP/2017/7, APA.2017.3.InformalNote, APA.2017.4.InformalNote et APA.2017.5.InformalNote.

22. Le Groupe de travail spécial a noté que ses Coprésidentes avaient l'intention de publier, d'ici au début d'avril 2018, une note de réflexion donnant un aperçu des résultats de la session et de suggérer des moyens de faire avancer les travaux sur la base des vues et des idées formulées par les Parties pendant la session et dans leurs communications d'avant-session, dont il est notamment fait état dans les notes informelles établies à la session. Cette note de réflexion visera à faire progresser les travaux du Groupe de travail spécial, sans préjuger des solutions ou des propositions que les Parties pourraient formuler à l'avenir.

23. Comme suite à son appel général à communications destiné aux Parties⁸, le Groupe de travail spécial a indiqué que les propositions écrites bien ciblées seraient particulièrement utiles pour aider les Parties à se concentrer sur le fond dans leurs délibérations sur les questions à l'ordre du jour.

24. Au vu de la quantité de travail considérable qu'il devrait accomplir pour s'acquitter de son mandat d'ici à la vingt-quatrième session de la COP, le Groupe de travail spécial a estimé qu'il pourrait être opportun d'accorder davantage de temps aux négociations en 2018, en fonction des progrès accomplis et de la possibilité d'organiser une session supplémentaire à un coût raisonnable tout en permettant la participation effective d'experts des pays en développement.

25. Le Groupe de travail spécial a réaffirmé qu'il était déterminé à poursuivre ses travaux sous l'impulsion des Parties et avec transparence et efficacité, en permettant la participation de tous. Pour ce faire, il a décidé d'appliquer à la cinquième partie de sa première session les modalités d'organisation des travaux adoptées à la première partie de sa première session⁹.

IV. Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

26. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 11^e séance. Aucune autre question n'a été soulevée ou examinée.

V. Clôture et rapport de la session

(Point 10 de l'ordre du jour)

27. À sa 11^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la quatrième partie de sa première session et a autorisé la Rapporteuse à achever celui-ci avec le concours du secrétariat et sous la direction des Coprésidentes.

28. À la même séance, le Groupe de travail spécial a décidé de suspendre la session et de la reprendre à Bonn en avril-mai 2018 à l'occasion des quarante-huitièmes sessions du SBSTA et du SBI.

⁸ FCCC/APA/2016/2, par. 23.

⁹ FCCC/APA/2016/2, par. 21.